

Compte-rendu de la séance

du 18 décembre 2020

7^{ème} séance de l'an 2020 du

NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 18 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 00 minutes, s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, le 1^{er} vice-président, Monsieur Ary CHALUS, étant excusé et le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant en visioconférence jusqu'à l'affaire n°10.

Date de convocation : Le 10 décembre 2020

Nombre conseillers : En exercice : 48
Votants : 48 (dont 1 procuration)

Présents : 32 (dont 11 en visioconférence)

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)* jusqu'à l'affaire n°10 - M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)*- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)* - Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Alix NABAJOOTH- M. Olivier SERVA*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Conseiller ayant donné pouvoir : 7

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO

Autres membres du bureau : M. Georges DAUBIN à Mme Murielle JABES
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREMENT

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT à Mme Murielle JABES
Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU
M. Fred EUSTACHE à Mme Lyliane PIQUION
Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Absents excusés : 7

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johanne DAHOMAIS

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL

Absents : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Andrée MANDIL

Approbation de procès-verbal du conseil communautaire du 11 septembre 2020

Rapporteur :
M. Eric JALTON
Président

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/100- **Compte-rendu des décisions prises par le président et le bureau en vertu des délégations de compétences de principe accordées par le conseil communautaire**

Rapporteur
M. Eric JALTON
Président

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le président et le bureau communautaire dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire lors de sa séance du 11 juillet 2020.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions de M. Jean-Luc CELIGNY et du président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement global de « L'Agropark Caraïbes Excellence » pour un coût d'objectif de 17.482.522 € décliné comme suit :

Postes de dépenses	Financement au 15/04/19	Nouveau plan de financement
Tranche 1 : Aménagement général du parc	5.476.522 €	5.476.522 €
Tranche 2 : Aménagement du pôle commercial	3.127.000 €	3.127.000 €
Tranche 3 : Aménagement du pôle de production d'agro-transformation	8.879.000 €	8.879.000 €
DEPENSES TOTALES	17.482.522 €	17.482.522 €

Postes de recettes	Financement au 15/04/19	Nouveau plan de financement
Apport en fonds propres CAP Excellence (Après déduction FCTVA)	3.450.717 €	3.594.778 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 1	534.189 €	492.340 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 2	1.042.616 €	382.054 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 3		1.167.210 €
Partenariats privées	927.000 €	927.000 €
FEDER	4.900.000 €	4.900.000 €
ETAT - Contrat de convergence	2.000.000 €	2.000.000 €
Région Guadeloupe	1.300.000 €	700.000 €
Département	300.000 €	300.000 €
Ventes parcelles	2.928.000 €	2.928.000 €
Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)	100.000 €	91.140 €
RECETTES TOTALES	17.482.522 €	17.482.522 €

A titre indicatif, la part de CAP Excellence avant déduction du FCTVA est de 5.027.522 € dans le plan de financement du 15/4/2019 et de 5.636.382 € dans le nouveau plan de financement.

ARTICLE 2 : D'approuver la mise à jour du plan de financement de la Tranche 3 : Construction et équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation (pôle de production agro-alimentaire locale) de l'Agropark Caraïbes Excellence comme suit :

POSTES DE DEPENSES		POSTES DE RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	495.000 €	CAP Excellence	887.860 €
Construction du bâtiment	5.449.580 €	FEDER	4.900.000 €
Equipement du bâtiment	1.400.000 €	ETAT - CCT	2.000.000 €
Rémunération du mandataire	161.700 €	Conseil départemental	300.000 €
Foncier viabilisé	1.158.795 €	Conseil régional	700.000 €
Etude de faisabilité	113.925 €	Banque des Territoires	91.140 €
Frais divers	100.000 €		
TOTAL	8.879.000 €	TOTAL	8.879.000 €

ARTICLE 3- D'acter la participation du Conseil départemental au financement de l'Agropark par une subvention de 300.000€ par une convention notifiée en date du 8 décembre 2020.

ARTICLE 4- D'acter l'intention de participation du Conseil régional pour un montant de 700.000€ conformément au courrier du 7 Octobre 2020.

ARTICLE 5- D'acter la demande de financement au FEDER au titre du PO 2014-2020 pour un montant de 4.900.000€.

ARTICLE 6- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer les conventions de financement afférentes à cette opération.

ARTICLE 7- Que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019.04.03/647 du conseil communautaire du 15 avril 2019 portant modification du plan de financement de l'opération.

ARTICLE 8- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 9- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/102- **Opération de revitalisation du territoire de CAP Excellence**

Rapporteur :

M. Teddy FOULE

Rapporteur de la commission
habitat et politique de la ville

Interventions du président Eric JALTON- Mme Murielle JABES.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver la demande de transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

ARTICLE 2- De solliciter Monsieur le préfet sur l'intégration de périmètres complémentaires sur des centralités de l'agglomération.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/103- Ouverture dominicale des commerces de détail – Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires – Année 2021

Rapporteur
Mme Lyliane PIQUION
Vice-présidente de la commission
développement économique
et soutien aux filières économique innovantes

Intervention du président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail des villes des Abymes, Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, conformément aux calendriers adoptés par les conseils municipaux des villes susvisées.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/104- Construction d'un espace de coworking à Audacia, ville de Baie-Mahault : Approbation du projet et du plan de de financement

Rapporteur
Mme Lyliane PIQUION
Vice-présidente de la commission
développement économique
et soutien aux filières économique innovantes

Interventions du président Eric JALTON– M. Jacques BANGOU- M. Franck TINVAL- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA- Le directeur général des services- Mme Géralde POMMIER – Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le projet de construction d'un espace de coworking à Audacia, Ville de Baie-Mahault, avec une mise à disposition du foncier par la ville de Baie-Mahault dans le cadre d'un bail à construction et le pilotage par CAP Excellence (la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et l'entretien) de ce projet.

ARTICLE 2 - D'approuver le coût d'objectif et le plan de financement de ce projet comme suit :

- Surface bâtiment R+1 : 350 M²
- Surface foncier mis à disposition : 2.258 m²
- Surface disponible : 1.300 M²

POSTES DE DEPENSES		POSTES DE RECETTES	
Etude de faisabilité	15.000 €	CAP Excellence	378.500 €
Charge foncière	0 €	FEDER	567.750 €
Coût de viabilisation (réseaux, parking, clôture, ...)	234.000 €	ETAT	267.750 €
Coût du bâtiment (y/c cellules photovoltaïques)	980.000 €	Conseil régional	300.000 €
Espaces verts	30.000 €		
Aménagement intérieur/Mobilier	100.000 €		
Equipement informatique et réseaux	80.000 €		
Mandataire/Maîtrise d'œuvre	75.000 €		
TOTAL	1.514.000 €	TOTAL	1.514.000 €

ARTICLE 3- D'autoriser le président à solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer toutes les conventions et partenariats nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 5- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/105- Présentation du Système d'Information Géographique / Projet Locapvore au service des acteurs de la production locale et de la distribution en circuits courts

Rapporteur :
M. Jacques BANGOU
Vice-président de la commission
aménagement de l'espace communautaire

Interventions de M. Dominique BIRAS – le président – Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA-Mme Emma TARER – M. Louis MUSQUET- Mme Lyliane PIQUION – le directeur général des services – M. Franck TINVAL.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De prendre acte de la présentation du Système d'Information Géographique (SIG) cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du PO FEDER et de son application avec le projet « Locapvore » au service des acteurs de la production locale et de la distribution en circuits courts.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/106- Partenariat avec l'ADEME via le dispositif expérimental « Contrat d'objectif Territorial » suite à l'appel à projets national

Rapporteur :
M. Harry DURIMEL
Vice-président de la commission
Transition écologique et énergétique

Intervention du président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser le président à contractualiser avec l'ADEME pour expérimenter ce nouveau dispositif dans les conditions énoncées ci-dessus.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/107- Avis sur la demande d'adhésion de la ville de Baie-Mahault à la charte du Parc National de la Guadeloupe

Rapporteur :
M. Harry DURIMEL
Vice-président de la commission
Transition écologique et énergétique

Interventions du président Eric JALTON - Mme Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De valider le soutien de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'adhésion de la ville de Baie-Mahault à la charte du Parc National de la Guadeloupe.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions de M. Olivier SERVA- Le président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité et 2 abstentions :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal :

1/ En section d'investissement :

Inscription de recettes nouvelles d'ordre				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Inscription DM	crédits après DM
Chap 041 Art 16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (opérations patrimoniales)	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL		0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

Soit au total, **800 000 € euros de crédits d'ordre disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses d'ordre				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 041 Art 16441	Opérations afférentes à l'emprunt (opérations patrimoniales)	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL		0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	800 000,00	800 000,00
TOTAL	800 000,00	800 000,00

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

▪ Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 2 (Mme Marie-Gilberte COMPPER – M. Olivier SERVA)

Interventions de M. Olivier SERVA- Le président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité et 2 abstentions :

ARTICLE 1 – D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

I/ À SAVOIR POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Opérations / Chapitres	Crédits votés 2020 (BP+BS)	Autorisation de crédits 2020 jusqu'au vote du BP 2021
TOTAUX CHAPITRES	22 051 306,50	5 512 826,63

II/ À SAVOIR POUR LE BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Opérations / Chapitres	Crédits votés 2020 (BP+BS)	Autorisation de crédits 2020 jusqu'au vote du BP 2021
TOTAUX CHAPITRES	2 338 582,00	584 645,50

III/ À SAVOIR POUR LE BUDGET ANNEXE SONIS :

Opérations / Chapitres	Crédits votés 2020 (BP+BS)	Autorisation de crédits 2020 jusqu'au vote du BP 2021
TOTAUX CHAPITRES	293 935,89	73 483,97

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 2 (Mme Marie-Gilberte COMPPER – M. Olivier SERVA)

Interventions de Mme Andrée COZEMA-LOUBER- Mme Murielle JABES- M. Olivier SERVA- Le président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De valider le financement pour 3 ans du déploiement et la pérennisation de l'Observatoire Local des Loyers (L'OLL).

ARTICLE 2- De maintenir la participation annuelle de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à hauteur de 20 000 euros par an, pour un total de 60 000 euros pour les 3 prochaines années, avec la possibilité pour l'ADIL de solliciter de CAP Excellence le réajustement de ce montant en cours d'exercice budgétaire, en cas de difficulté à obtenir davantage de subventions des autres financeurs.

ARTICLE 3- D'engager les dépenses nécessaires sur le budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4- De valider la convention de financement ci-jointe, en annexe.

ARTICLE 5- D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

ARTICLE 6- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions de Mme Murielle JABES- Mme Chantal COLARD- M. Olivier SERVA- Le président - M. Jacques BANGOU.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'abroger l'article 4 de la délibération n°2020.02.02/755 du conseil communautaire relative à la réalisation des opérations dans le cadre de l'appel à projet FEI 2020.

ARTICLE 2- D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération « Mise en place de l'autosurveillance des postes de refoulement y compris travaux de réhabilitation » (opération 32 du Contrat de Transition) qui se présente comme suit :

Partenaires	Taux	Montant
Etat (FEI 2020)	60%	700 645€
Office de l'Eau Guadeloupe	10%	116 774€
CAP Excellence	30%	350 323€
Coût total de l'opération HT	100%	1 167 742€

ARTICLE 3- D'autoriser le président à solliciter un accompagnement de l'Office de l'Eau Guadeloupe sous forme de subvention à hauteur de 116 774 €HT pour la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4- Que les autres articles de la délibération du Conseil communautaire n°2020.02.02/755 relative à la réalisation des opérations dans le cadre de l'appel à projet FEI 2020 restent inchangés.

ARTICLE 5- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

▪ Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/112- **Approbation des RPQS AEP et EU 2019**

Rapporteur :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Rapporteur de la commission
grand et petit cycle de l'eau

Interventions du président Eric JALTON - M. Olivier SERVA- M. Jacques BANGOU. - Mme Chantal COLARD.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité :

ARTICLE 1- D'approuver les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2019, tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34 Contre : 2 (Mme Marie-Gilberte COMPPER et M. Olivier SERVA) Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/113- **Modification de la délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2020 portant approbation du plan de financement du programme de modernisation des infrastructures du centre culturel de Sonis**

Rapporteur :

Mme Francesca FAITHFUL
Vice-présidente de la commission
culture et patrimoine

Interventions de M. Olivier SERVA- Le directeur général des services – Mme Marie-Gilberte COMPPER- M. Georges BREDDENT- Le président- M. Jacques BANGOU.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'abroger la délibération n°2020.11.06/95 du conseil communautaire du 20 novembre 2020 portant approbation du plan de financement du programme de modernisation des infrastructures scéniques du centre culturel de Sonis - Phase études.

ARTICLE 2- D'approuver la première phase du projet de modernisation des infrastructures scéniques du centre culturel de Sonis » tel qu'il est décrit dans le dossier joint à la présente.

ARTICLE 3- D'approuver le coût d'objectif et le plan de financement de ce projet qui se présentent ainsi qu'il suit :

Coût d'objectif	Plan de financement	
	CAP Excellence	FEDER
168 213€	25 232€	142 981€

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le président à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 5 – D'autoriser Monsieur le président à signer toutes conventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 6- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser Monsieur le président à mettre en œuvre le processus de classement du centre culturel de Sonis.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention de partenariat et d'accompagnement pédagogique avec un établissement classé de type conservatoire régional.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

▪ Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser le lancement d'une campagne de financement participatif auprès de la population et des entreprises visant la prise en charge d'une partie des frais de déplacements des enfants et des accompagnants de l'orchestre DEMOS Guadeloupe CAP Excellence à Paris, en juin 2021.

ARTICLE 2- D'imputer les recettes de cette campagne de financement participatif sur la régie d'avances et de recettes de CAP Excellence (montants variables) pour les particuliers et au budget principal au chapitre des recettes affectées à la culture, pour les entreprises.

ARTICLE 3- De définir les modalités de perception suivantes pour les dons en numéraire issus de la campagne de financement participatif indiquée ci-avant :

- **Dons inférieurs à 300€** : versement par chèque ou carte bancaire, contre remise d'une quittance par le régisseur ;
- **Dons supérieurs à 300€** : versement par virement bancaire uniquement sur le compte de CAP Excellence, après signature de la convention de mécénat culturel stipulant l'engagement des parties et les contreparties, l'émission d'un titre de recettes et la délivrance d'un reçu fiscal ;
- **Dons réalisés sur la plateforme de financement participatif www.KissKissBank.fr** utilisée par CAP Excellence après clôture de la campagne de communication diffusée par voie numérique. Ces dons offrent droit aux mêmes avantages fiscaux que les deux précédents modes de versement et donnent droit à la délivrance du reçu fiscal.

ARTICLE 4- D'autoriser la perception d'une participation parentale au déplacement de leurs enfants membres de l'orchestre DEMOS Guadeloupe CAP Excellence à Paris en juin 2021, selon les barèmes suivants :

- Revenus annuels inférieurs à 11.000€ : pas de participation
- Revenus annuels compris entre 11.001 à 18.000€ : 100 €
- Revenus annuels supérieurs à 18.001€ : 150 €
- NB : Abattement de 50€/enfant si au moins 2 enfants dans l'orchestre

ARTICLE 5- D'autoriser la perception des sommes perçues au titre du mécénat culturel sur le budget principal (recettes DEMOS/D.A.P.C.) de CAP Excellence auquel seront rattachées les dépenses du projet DEMOS Guadeloupe CAP Excellence à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 6- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/116- Projet de voile itinérante initié en partenariat avec l'association Cercle Sportif de Bas du Fort Pointe-à-Pitre (CSBF) et approbation de la convention de partenariat

Rapporteur :
M. Alain SOREZE
Vice-président de la commission
développement des pratiques sportives

Interventions de Alain SOREZE et de Mme Murielle JABES.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le projet d'école de voile itinérante tel qu'il est présenté en annexe.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'association cercle nautique de bas du fort (CSBF) pour la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/117- Report de l'affaire : Partenariat avec l'association « les pagaies de la Riv' salée » pour la mise en œuvre d'une école de pagaies

Rapporteur :
M. Dominique BIRAS
3^{ème} vice-président

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De valider le report de l'affaire n°19 relative à l'approbation du partenariat avec l'association « Les Pagaies de La Riv' Salée » pour la création d'une école de Pagaie à la base de canoë kayak « Yves DOLMARE à la prochaine réunion du conseil communautaire après examen par la commission développement des pratiques sportives.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/118- Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le Lycée de Carnot pour la période 2020-2021

Rapporteur :
Mme Francesca FAITHFUL
Vice-présidente de la commission
culture et patrimoine

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser Monsieur le président à lancer le processus de renouvellement du partenariat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (le centre culturel de Sonis) et le lycée CARNOT.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention de partenariat liant la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (le centre culturel de Sonis) et le lycée CARNOT pour les années scolaires 2020 et 2021.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/119- Convention avec l'éco-organisme
ECOMOBILIER

Rapporteur :

M. Alix NABAJTOTH

Vice-président de la commission
cadre de vie et services aux usagers

Interventions de M. Alix NABAJTOTH- M. Dominique BIRAS- Mme Hélène DANDO- M. Olivier SERVA- Mme Murielle JABES- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO- Mme Maddly GARGAR- Mme Lyliane PIQUION.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser le président à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU) avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2- D'imputer les recettes à la section de fonctionnement du budget Environnement de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/120- Adhésion de CAP Excellence au CAUE de
Guadeloupe

Rapporteur :

M. Jacques BANGOU

Vice-président de la commission
aménagement de l'espace communautaire

Interventions de M. Dominique BIRAS- Le président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe à compter du 1^{er} janvier 2021 et le versement d'un droit d'adhésion de trois mille cinq-cents euros (3 500,00€) conformément au barème du CAUE en vigueur en 2020.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Dominique BIRAS- Le président Eric JALTON.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'opter pour le régime optionnel d'étalement des dépenses liées à la gestion de la crise du Covid-19 sur une durée de 5 ans s'agissant des dépenses suivantes :

- Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire (masques, nettoyage, ...)
- Le soutien au tissu économique
- Le soutien en matière sociale
- Les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique
- Les abondements de subventions d'équilibre aux budgets annexes

Le montant définitif des charges à étaler sera arrêtée au 31 janvier 2021.

ARTICLE 2 - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions de M. Michel MADO- du président Eric JALTON- M. Georges BREDDENT- Mme Francesca FAITHFUL.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité et 2 abstentions :

ARTICLE 1- De désigner **Madame Emmanuelle MERI-CORINUS** en qualité de représentante de la Communauté d'Agglomération, CAP Excellence, à titre de personnalité qualifiée, au sein du conseil d'administration de l'EPCC MACTE suite à la vacance du siège.

ARTICLE 2- D'abroger l'article 4 de la délibération n°2020.07.02/40 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (l'EPCC) Memorial ACTe (MACTe).

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2 (M. Georges BRDENT – Mme Tania GALVANI)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.